

Conseil d'Administration de l'INRA du 23 octobre 2008

COMPTE-RENDU DE LA CGT-INRA

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 29/10/2008

En raison de l'indisponibilité de Marc LEPETIT, élu sur la liste CGT-INRA et de celles des autres membres de la liste, son mandat avait été confié à André HEMMERLE de la FNAF-CGT et, à la demande de la CGT-INRA, Madame la Présidente de l'INRA avait invité Jean-Charles VALETTE à participer aux débats.

1. Procès verbal de la session du 27 juin 2008

Des administrateurs font remarquer que la présence de Bernard CHEVASSUS AU LOUIS avait été annoncée pour traiter du point 6 de l'ordre du jour « Rapprochement de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique ».

Marion GUILLOU précise que le rapport a été remis en main propre à Michel BARNIER mais pas encore à Valérie PECRESSE ce qui explique l'absence de Bernard CHEVASSUS AU LOUIS, elle ajoute que ce sujet sera traité dans le cadre du point 6

La CGT-INRA précise qu'elle interviendra, dans le cadre du point 6, sur les raisons pour lesquelles notre syndicat est opposé au Consortium et à la forme juridique d'Etablissement Public de Coopération Scientifique proposée par la DG-INRA.

2. Déclaration de politique générale de Marion GUILLOU

Marion GUILLOU considère

- que la reconduction de son mandat de Présidente de l'INRA est un gage de confiance des tutelles quant à sa capacité à orienter l'activité de l'INRA,
- que si le contrat d'objectif de 2001 s'appuyait sur le trépied « agriculture, alimentation, environnement », celui de 2006 devait se placer dans une perspective résolument internationale : « il serait absurde de ne pas regarder ce qui se passe en dehors de l'hexagone, en particulier dans les domaines d'activité de l'INRA ».

Quelques questions sont posées à l'INRA :

- Comment l'agriculture peut produire plus et comment produire autre chose ?
- Comment opérer dans le respect de la Nature ?
- Comment poursuivre la réflexion « internationale » ?

Le paysage de la Recherche change :

- les « campus » se mettent en place, l'INRA doit s'impliquer mais demeurer une entité forte au niveau national
- pour éviter la régionalisation de l'INRA, l'INRA doit se doter d'une stratégie nationale afin de demeurer parmi les meilleurs
- face au virage agricole et alimentaire, l'INRA doit faire des propositions d'innovations et demeurer un producteur de connaissances dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
- l'INRA doit modifier son dispositif de recherche afin d'être en interaction avec la réalité
- le mode de gestion par projets (ou programmes) se généralise, pour l'INRA c'est une force mais aussi une faiblesse car l'INRA risque d'être piloté par l'extérieur, de devenir qu'une agence de moyens ; pour éviter cet écueil, il faut maintenir, parmi les ressources financières de l'INRA, une part prépondérante au soutien de base

Première proposition de la DG INRA

Le rapprochement avec l'enseignement supérieur agronomique présuppose que l'INRA dispose d'une stratégie nationale qui prévoit de réduire le nombre de pôles spécialisés, afin de demeurer au meilleur niveau.

Conserver le « leadership » demande à ne constituer que de gros pôles : d'où sa proposition de consortium sous forme d'EPCS.

Seconde proposition de la DG INRA

Compte tenu des changements indiqués ci-dessus, il faut revoir le mode de pilotage de l'INRA, actuellement caractérisé par le croisement (la matrice) des centres et des départements.

La DG-INRA a demandé à François HOULLIER de constituer un groupe de réflexion destiné à proposer un nouveau modèle de gouvernance qui permette :

- de compléter ou de conforter, le rôle international de l'INRA
- d'assurer la meilleure efficacité auprès des équipes de recherche

- c) de renforcer l'attractivité de l'INRA et les qualités de ses outils expérimentaux
- d) à l'INRA de s'impliquer plus dans la Méditerranée
- e) de renforcer les liens entre l'INRA et le CIRAD

Comment promouvoir l'utilisation d'outils partagés au niveau national et européen ?

Comment accompagner les évolutions nationales et éviter la fracture naissante entre Sciences et Société ?

Discussion

Le représentant des Chambres d'Agriculture – FNSEA indique qu'il apprécie les points suivants :

- a) l'INRA doit relever le défi agriculture, alimentation, environnement
- b) l'INRA doit remettre au cœur de ses activités la recherche scientifique et l'innovation
- c) l'INRA doit adapter son organisation à la réalité de manière à ce que les réponses parviennent le plus rapidement possible au terrain

La représentante du Ministère de l'Agriculture – DGER insiste pour que l'INRA renforce encore les liens entre recherche et innovation dans le cadre des pôles de compétitivité.

La CGT-INRA souligne qu'elle considère la multi-implantation de l'INRA comme une richesse, adaptée à la diversité de notre pays, diversités climatiques, de sols, de modes de culture, historiques et humaines, et que la DG INRA ne doit pas la remettre en cause ; ce sont ces caractéristiques aussi qui ont permis à l'INRA d'être ce qu'il est et d'occuper le rang qu'il occupe.

Réponses de Marion GUILLOU :

- a) la mission confiée à François HOULLIER est une mission de réflexion
- b) les personnels seront consultés sur la base des recommandations du groupe de réflexion
- c) la DG INRA ne veut pas remettre en cause les implantations INRA
- d) la DG INRA souhaite savoir comment MIEUX fonctionner avec ses implantations

Réflexions CGT-INRA : il ne serait pas étonnant que la fonction de président de centre soit mise « en sommeil », sauf dans la région parisienne, et à Montpellier et Rennes, Consortium oblige, au bénéfice de la délégation régionale, la fusion des centres d'Angers et Nantes en est une illustration, celle d'Avignon et de Sophia Antipolis pour le 1^{er} janvier 2010 en est une autre. On peut également penser que les Très Grandes Unités se développeront autour ou à la place des pôles de compétence structurants aux dépens des centres et des départements qui n'auraient plus que des rôles de cadres logistiques.

Quelques points d'actualité (Exercice récurrent destiné aux administrateurs non INRA)

Ces points sont présentés sur le site de l'INRA <http://www.inra.fr/>

Marion GUILLOU a beaucoup insisté sur les points qui valorisent le rôle international de l'INRA (Chine, Inde, pays méditerranéens) ou européen (ERANet et ARIMNet).

Elle précise les liens, via des accords cadres, avec le CNRS et les Instituts thématiques de l'INSERM ainsi qu'avec la Conférence des Présidents d'Université : conventions stratégiques, écoles doctorales, recrutements conjoints de maîtres de conférence en délégation à l'INRA (voir conférence de presse de Valérie PECRESSE et dossier du Ministère de la Recherche « Attirer vers les Universités »)

Elle a souligné l'existence de conventions INRA – PRES Université Européenne de Bretagne qu'elle a mis en relation avec le PSDR Grand Ouest.

Elle a annoncé que le dossier du Conservatoire de la vigne à Vassal est en voie de règlement après l'accord avec Vranken.

3. Deuxième bilan d'étape du contrat d'objectifs (2006-2009)

Ce dossier a été présenté par Michel EDDI qui a rappelé que le contrat se terminait à la fin 2009.

En utilisant les indicateurs validés par les tutelles, il examine comment l'INRA a rempli ses obligations contractuelles.

Selon la DG INRA, tous les chantiers prévus au contrat ont été lancés et seront tous conduits à terme fin 2009, presque tous les indicateurs sont au vert ; l'INRA a pleinement rempli ses engagements.

Entre 2006 et 2008, la part des recrutements en catégorie A sur l'axe C est passée de 4% à 9% et de 13% à 7% sur l'axe F ; la part relative de chacun des autres axes est stable.

Selon la DG INRA, ces mouvements ne sont pas l'effet de sa politique mais les conséquences de départs anticipés à la retraite.

Tous les projets structurants a été mise en place : dix sept ont été labellisés en 2006 et quatre le seront en 2008, supplémentaires labellisées en 2008, il n'y en aura pas d'autres en 2009.

Les contrats de l'ANR représentent 25% des ressources contractuelles de l'INRA, les ressources contractuelles directes des Ministères chutent de 30% à 13%, les ressources provenant d'autres partenaires sont plus stables.

Selon la DG INRA, l'indicateur 14 « Proportion des articles co-publiés avec le CIRAD » n'est plus adapté à la réalité maintenant que le RTRA est mis en place, accompagné d'un gros effort de l'INRA.

Concernant l'indicateur 18 « Proportion de chercheurs européens (de l'Union Européenne) nouvellement recrutés aux concours », la DG INRA reconnaît que le taux de 5% est très loin des 15% prévus et que ce taux ne sera pas atteint fin 2009.

La DG INRA reconnaît que l'indicateur 23 « Nombre de boursiers ou de chercheurs étrangers accueillis et payés par l'INRA, en ETP » est fort loin de l'objectif, moins de 200 contre les 450 attendus.

Dans le cadre de la communication, la DG INRA fait l'éloge d'INRA Magazine mais ne dit rien sur la disparition de INRA Mensuel.

Dans le cadre de l'objectif « Moderniser la gestion et simplifier l'administration de la recherche », la DG INRA a tenu son discours habituel sur les nouveaux outils (les pages 18 à 20 du document sont édifiantes) : elle précise que les problèmes rencontrés sont désormais réglés et que les résultats obtenus l'ont été grâce à l'action de tous.

Discussion

Michel EDDI rappelle que les plates-formes régionales sont mises en place avec l'université pour valorisation.

Guy RIBA précise que les pôles structurants ne sont pas déstructurants pour les autres activités (*remarque de la CGT-INRA : dès lors que des postes sont affectés prioritairement à ces pôles, ils ne vont pas ailleurs, son affirmation n'est donc pas exacte*).

Marion GUILLOU précise que les postes sur les pôles structurants sont avant tout des priorités scientifiques.

En réponse à une demande d'un administrateur, elle indique que les indicateurs INRA ne renseignent pas sur les financements de l'INRA par le privé : « les contrats avec les industriels augmentent, mais on ne le voit pas ».

Guy RIBA confirme la fermeture de sites isolés : Gournay, La Grèverie, Carnaux (2011-2012) ; il confirme que la fermeture de l'unité de Sériciculture de Lyon est à l'étude ainsi que le transfert de la collection de vignes du Grand Parc vers la Grande Ferrade.

Intervention au nom du syndicat national CGT de l'INRA

Dès l'élaboration du contrat précédent, notre syndicat s'était prononcé contre ce type de contrat qui n'est pas synallagmatique, et dans lequel seul l'INRA prend des engagements.

Ce deuxième bilan illustre parfaitement nos craintes : alors que l'INRA satisfait à la quasi-totalité des indicateurs validés par les tutelles, les tutelles suppriment des postes, 46 sur les 900 suppressions annoncées par Valérie PECRESSE, et réduisent leurs subventions (voir DM2).

Objectif 1 : la part croissante des ressources propres de l'INRA (indicateur 5) n'est pas un bon signe, il dépend de plus en plus de ressources extérieures qui peuvent le détourner de ses missions réglementaires.

Objectif 2 : l'indicateur porte sur l'évolution des taux de recrutement, la DG INRA l'explique par des départs en retraite « anticipés ».

Comme tous les postes sont ré-arbitrés et non reconduits tels quels, les évolutions de la part relative des axes C et F sont bien les conséquences des choix de la DG INRA en faveur de l'aspect finalisé et l'innovation (axe C) aux dépens des approches sociologiques (axe F).

Si la DG INRA fait souvent allusion au Grenelle de l'Environnement et au Développement Durable, le pôle « Accompagnements du Changement Global » n'a pas été retenu parmi les 21 pôles structurants alors qu'il était arrivé à maturation.

Objectif 3 : la CGT-INRA est opposée à l'ANR et à ce « transfert » des subventions des Ministères vers les contrats ANR, plus aléatoires.

Objectif 4 : chiffrer la coopération avec le CIRAD uniquement par le taux d'articles co-publiés avec le CIRAD n'est pas sérieux.

Cette approche laisse entendre que le rapprochement INRA-CIRAD était en germe lors de la signature du contrat d'objectifs mais pas mis sur la table à l'époque.

Objectif 5 : puisque l'indicateur 24 « Proportion de candidats de nationalité étrangère aux concours de chercheurs » est proche de 20% et considéré comme satisfaisant par la DG INRA, la faiblesse de l'indicateur 18 peut s'expliquer par deux raisons :

- a) les épreuves écrites et l'entretien se déroulent en français, et doivent le demeurer : le faible taux de réussite illustre le recul de notre langue face à l'anglais
- b) les salaires d'embauche et la carrière des CR2 ou des CR1 sont peu attrayants, au moins pour les ressortissants de certains pays de l'Union Européenne

La CGT-INRA et les agents concernés revendiquent :

- a) l'amélioration de la valeur du point Fonction Publique,
- b) le prolongement de la grille de CR1 au moins jusqu'au début de l'échelle lettre,
- c) l'alignement du taux des primes cumulées sur celui des IR (16%, soit le 13^{ème} et 14^{ème} mois)

Objectif 6 : pressé par le temps, le représentant de la CGT-INRA n'a rien pu dire sur cet objectif

Objectif 7 : en réponse à un point souligné par Michel EDDI « Faire un effort de promotions de corps et de grade » point que l'on retrouve à l'identique dans les propositions de Valérie PECRESSE, le représentant de la CGT-INRA précise pour les administrateurs de l'INRA :

- a) qu'une part importante de chargés de recherches plafonne à l'échelon terminal de CR1 vers l'âge de 45 ans,
- b) qu'ils ont comme seule alternative : réussir le concours d'accès en DR2 ou demeurer au plafond pendant une quinzaine d'années
- c) qu'une part importante des techniciens et ingénieurs occupe l'échelon terminal de leur grade ou de leur corps : 74% des ATP1, 61% des TRSU, 68% des TREX, 25% des AI, 37% des IE2, 50% des IE1, 25% des IR2 et 75% des IR1
- d) qu'un plan de transformation d'emplois ingénieurs et techniciens s'impose pour résorber cette situation.

Concernant la parité dans les instances et les mandats à l'INRA, remis en séance, la CGT-INRA a rappelé

- a) que seule l'administration était tenue par le décret 2002-766 du 3 mai 2002 au respect de la parité parmi les membres des jurys et des comités de sélection et ses représentants au sein des organismes consultatifs
- b) que même pour les structures où les syndicats nomment leurs représentants, ils sont soumis à des contraintes fortes : diversités des organisations syndicales, appartenance à des corps déterminés
- c) que les valeurs indiquées dans les lignes « élus » résultent d'élections nationales soumises aux mêmes contraintes fortes ainsi qu'à une certaine répartition géographique
- d) que si les listes de candidats de la CGT respectaient la parité, autant que faire ce peut, le mode de désignation des élus titulaires et suppléants conduit à des distorsions non imputables à une volonté délibérée des organisations syndicales.

La CGT-INRA demandera l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'un prochain CTP.

Objectif 8 : pressé par le temps, le représentant de la CGT-INRA n'a rien pu dire sur cet objectif

Objectif 9 : pressé par le temps, le représentant de la CGT-INRA n'a rien pu dire sur cet objectif

Réflexions de la CGT-INRA : il faudrait que notre syndicat rencontre la DG INRA sur ce sujet ainsi que, plus généralement, sur la conservation de la mémoire de l'INRA et de ses archives, et demander ensuite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CTP.

Objectif 10 : la CGT-INRA est rapidement revenue sur S2I-Finances et S2I-RH, pour souligner que malgré les efforts de tous, ces outils seront incapables de satisfaire les besoins des utilisatrices(-teurs) car certaines fonctions conviviales ne sont pas incluses et ne pourront pas l'être dans des versions ultérieures.

Si la situation s'est améliorée, c'est au prix d'un investissement personnel important, en particulier, des gestionnaires d'unité (secrétaires) et des collègues travaillant aux SDAR.

Nombre de ces collègues ont fini par douter de leurs compétences professionnelles au point de ne pas se présenter à la sélection professionnelle TREX l'an dernier et d'hésiter encore cette année à se présenter aux concours internes de promotion sur place.

Cette mésestime de soi perdure car nombre de difficultés ne sont pas résolues, tandis que d'autres apparaissent liées aux limites et contraintes du logiciel ULYSSE, et aux dysfonctionnements et insuffisances des plates formes CARLSON et CENTRALE des HOTELS.

La CGT-INRA demande la Direction Générale intervienne auprès de ces deux prestataires pour qu'ils assurent de meilleures prestations.

La CGT-INRA souhaite que ce dossier soit traité lors d'un prochain CTP.

Intervention au nom de la Confédération CGT : André HEMMERLE

Nos remarques, critiques et réserves sur le contrat d'objectif restent d'actualité. En ce sens, je rejoins les avis que viennent de donner mes camarades des organisations syndicales des salariés de l'Inra.

D'abord nous ne pouvons qu'être en accord avec l'objectif d'une mission pour une recherche finalisée mais encore faut-il pleinement le vouloir et donner les moyens de sa réalisation. En ce sens, les subventions des ministères doivent être au niveau des besoins exprimés et non insuffisants comme actuellement.

Quant à la question du rapprochement avec le CIRAD, nous souhaitons le développement d'une telle coopération mais nous la refusons sous la forme d'un GIP comme nous l'avons déjà indiqué. D'autres solutions peuvent être trouvées.

Sur les aspects de l'Europe, la recherche française ne doit pas être placée sous la coupe de la politique de l'Union Européenne. L'Union Européenne est dominée par la stratégie des grands groupes au nom d'une prétendue « libre entreprise ». En fait leur objectif est d'appauvrir encore plus les pauvres au profit des riches.

L'Inra ne doit pas être instrumentalisée pour servir les intérêts et stratégies de ceux qui dominent, dirigent l'Europe et conduisent les salariés vers la misère.

Pour autant, nous souhaitons la coopération entre chercheurs sur les aspects de la recherche fondamentale pour faire progresser la qualité et l'autosuffisance agricole et alimentaire et contribuer à l'élimination de la famine dans le monde.

Pour une recherche indépendante des critères de rentabilité financière, l'Inra pour son financement ne doit pas être assujettie aux grands groupes et STN (sociétés transnationales) de l'agroalimentaire. C'est bien le budget de l'Etat qui doit financer la recherche.

La FAO annonce que dans le monde 75 millions de gens de plus souffrent de la faim, soit une augmentation de 9% sur les 854 millions recensés précédemment ! En France, 2,5 millions ont recours à la banque alimentaire dans une population de 7 millions en dessous du seuil de pauvreté !

C'est la conséquence de la spéculation et du renchérissement du coût des produits agricoles. Cela fait partie de la crise globale du système économique capitaliste dont la crise financière est une autre facette.

En ce qui concerne la question des « ressources humaines », l'attractivité, pour éviter la fuite des jeunes chercheurs français vers d'autres pays, passe par la satisfaction des besoins en matière d'effectifs supplémentaires comme le demandent les organisations syndicales. Cela nécessite aussi des rémunérations « attractives », des conditions de travail pareilles et une possibilité d'évolution dans leurs fonctions.

Cela suppose à la fois des crédits et des financements supplémentaires, à un autre niveau. On trouve 1.000 milliards d'euros pour financer la spéculation financière et on « mégote » sur des questions vitales comme l'enseignement et la recherche notamment en agronomie.

André HEMMERLE termine en présentant la plaquette « [Des enjeux agricoles et alimentaires à relever - Analyses et propositions CGT](#) » et annonce que nous en remettrons des exemplaires au secrétariat du conseil d'administration.

4. Présentation de la Prospective « Nouvelles Ruralités »

Marion GUILLOU décide de reporter ce point à un autre Conseil d'Administration pour tenir l'horaire.

5. Décisions Modificatives

François CHAMBELIN de la DIFAG présente les grands points de la Décision Modificative n°2 (DM2) de l'INRA qui porte sur

- a) une réduction des subventions pour charges de service public : -551 084 €
- b) une réduction des subventions et soutiens finalisés à l'activité de recherche : -513 133 €
- c) une augmentation des produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de service : +618 714 €
- d) une augmentation des autres subventions et produits : +3 404 946 €

Cette dernière ligne est abondée par des produits exceptionnels (vente de terrains et de matériels) à hauteur de 1,450 M€ et par des produits financiers à hauteur de 2 M€

François CHAMBELIN indique que ces produits financiers sont des revenus provenant de bons du trésor payables à vue et non d'une spéculation à risques.

A une remarque d'un représentant de la CFDT-INRA sur le redéploiement opéré pour abonder la dotation consacrée à l'ISFIC, Marion GUILLOU rappelle que les agents ayant la liberté de choisir leur date de départ à la retraite (*sauf ceux rayés des cadres à 65 ans*), l'INRA dispose d'une certaine marge de manœuvre sur la masse salariale.

La DM2 de l'INRA est soumise au vote : **six voix contre** (2+1 de la CFDT, 1+1 de la CGT, 1 de SUD), **une abstention** (CFTC), les autres administrateurs votent pour.

La DM1 du Comité de la Protection des Obtentions Végétales (CPOV) est également soumise au vote.

Les représentants de la CFDT s'étonnent du poids des « charges exceptionnelles sur des opérations de gestion de l'exercice », le montant de cette ligne passant de 308 k€ à 415 k€ pour un budget total après DM de 532 k€

D'après la DIFAG, ce montant correspond aux charges pour les prestataires qui gèrent les agents embauchés pour réaliser les contrôles.

Les administrateurs syndicaux s'abstiennent, les autres votent pour.

6. Point d'étape concernant le rapprochement Recherche et Enseignement Supérieur agronomiques : contributions de l'INRA

Marion GUILLOU fait un rapide résumé du dossier et rappelle les étapes prévues. Elle explique de nouveau que l'absence de Bernard CHEVASSUS AU LOUIS de ce Conseil d'Administration provient du fait que son rapport n'a pas encore été analysé par les ministres et donc qu'il est encore « confidentiel ».

La présentation du dossier est faite par Guy RIBA sur la base du même fichier PowerPoint que celui utilisé au CTP du 17 septembre 2008.

Le document remis aux administrateurs est celui daté du 23 septembre, déjà étudié au CTP du 9 octobre 2008.

Intervention du syndicat CGT-INRA

La CGT-INRA rappelle les raisons politiques et juridiques de son opposition au projet de Consortium sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS).

Ainsi que le montre le document sur le contrat d'objectifs, en particulier l'objectif 6, mais également son Annexe 3, l'INRA n'a pas besoin d'un tel outil pour développer une coopération diversifiée avec l'enseignement supérieur agronomique.

Le projet de Consortium relève donc bien de la démarche gouvernementale pour drainer vers les universités les meilleurs étudiants mais également les meilleurs chercheurs pour y assurer des enseignements aux dépens des grandes écoles et des organismes de recherche.

La forme juridique retenue d'EPCS n'est pas adaptée à l'objectif annoncé, contrairement à la dernière diapositive de Guy RIBA.

L'EPCS a été élaboré par le législateur comme l'outil juridique pour la mise en œuvre au niveau régional des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Si l'objectif de la DG INRA est de faire un PRES au niveau national ou, comme elle l'a dit en décembre 2007, une Académie d'Agronomie, il faudra qu'elle torde les textes et qu'elle le dise et qu'elle dise les vertus qu'aurait ce PRES alors qu'elle a refusé, à juste titre, que l'INRA soit membre fondateur des PRES régionaux.

La DG INRA propose de regrouper dans cet EPCS, au moins un EPST (l'INRA), un EPIC (le CIRAD) et des EPSCP (Montpellier, Rennes et AgroParisTech), dont la gestion de certains relève du code de la recherche (INRA) et d'autres du code de l'éducation (EPSCP).

Cet EPCS serait une superstructure qui coifferait l'INRA avec des risques importants de voir le CA de l'INRA dessaisi de nombreux points au profit du CA de l'EPCS, sauf naturellement si c'est l'INRA qui pilote l'EPCS.

L'EPCS est une personne morale susceptible, comme les GIP, et à la différence des GIS, de recruter son personnel propre.

Ainsi, l'EPCS, en conformité avec les recommandations du rapport d'ATTALI, pourrait recruter des jeunes chercheurs en CDD mis à disposition ensuite auprès des membres, voire de les faire tourner pour leur assurer une formation « complète » en recherche, développement et enseignement.

En page 11 de son document, la DG INRA indique que « Les recrutements directs de personnels par le consortium (devront) devant avoir un caractère subsidiaire », la CGT-INRA peut légitimement en conclure

- que les recrutements directs seront juridiquement possibles grâce au statut d'EPCS
- que ces recrutements seront destinés aux actions à mener au niveau de l'EPCS, comme la valorisation, l'offre internationale, la communication, la prospective mais aussi la formation
- que, contrairement à ce qu'affirme la DG-INRA, rien ne dit que ces recrutements seront secondaires, le mot **subsidiaire** ne contient pas ici l'idée d'importance relative mais est lié explicitement aux missions de l'EPCS.

Déclaration de Monsieur CYTERMANN, représentant du ministère de la recherche

Il confirme que le 23 octobre, date du Conseil d'Administration, Valérie PECRESSE n'avait pas reçu le rapport de Monsieur CHEVASSUS AU LOUIS, mais il ajoute que le ministère l'avait et l'avait étudié au moins partiellement.

Les services du ministère trouvent l'idée d'EPCS intéressante mais les deux ministères de tutelle ont convenu de se rencontrer au cours de la semaine du 27 au 31 octobre pour approfondir le dossier en vue d'émettre un avis commun.

Pour le ministère de la recherche, il est important que la solution proposée ne soit pas orthogonale à la politique gouvernementale de renforcement du rôle des universités, ni un obstacle au rapprochement Grandes Ecoles – Universités.

(remarque de la CGT-INRA : le ton et la forme employés par le représentant du Ministère de la Recherche montrent que le ministère n'est pas emballé par ce projet).

Déclaration de Madame HURTELLE, représentante du ministère de l'agriculture, en remplacement temporaire de son représentant habituel

Elle précise que Michel BARNIER a bien reçu le rapport de Bernard CHEVASSUS AU LOUIS en mains propres.

Elle indique qu'une coordination est nécessaire entre les deux ministères pour analyser le document et fournir un seul avis.

Cet EPCS dont les membres fondateurs définissent les textes fondateurs n'est pas clair.

Le CNESERAAV se réunira le 14 novembre pour débattre du rapport.

Marion GUILLOU, déclare que le CTP sera convoqué dans les délais les plus brefs pour débattre de l'avis des ministères.

Réflexions de la CGT-INRA : en conclusion, le projet d'EPCS ne rencontre pas un enthousiasme marqué des tutelles. Nous ne devons néanmoins pas nous en satisfaire, car ce manque d'enthousiasme provient du fait qu'il est perçu comme un obstacle aux opérations gouvernementales en faveur des Universités et donc peu favorables aux Grandes Ecoles et Organismes de recherche (voir les propositions de Valérie PECRESSE envers les maîtres de conférence : alignement des embauches sur la grille CR2, mais ni création de CR0 ni prolongation de la grille des CR1).

7. Points divers

7.1 Accélérateur en Biotechnologies Agronomiques ABA

La CGT-INRA a indiqué qu'elle était opposée à la démarche de la DG INRA et à son projet pour au moins trois raisons :

- a) si nous sommes soucieux de la valorisation des travaux de recherche, nous considérons que les acquis financés sur fonds publics reviennent à la puissance publique et que c'est à elle qu'il revient de mettre en place un dispositif financier public destiné à orienter les investissements en faveur de l'innovation ;
- b) l'INRA n'a pas à prendre des risques financiers en s'acoquinant avec des entreprises comme NATIXIS Private Equity qui ont contribué au trou de 600 M€ dans les caisses de la Caisse d'Epargne, surtout à une époque où les actions de ce « groupe financier puissant de la place de Paris » ont perdu 78% de leur valeur depuis le 1^{er} janvier 2008,
- c) au nom de la défense de la langue française, il n'est pas acceptable que le Conseil d'Administration débattre d'un document truffé de concepts anglophones non définis.

En réponse à la question posée par la CGT-INRA sur les risques pris par l'INRA, question reprise par Marion GUILLOU, Gérard JACQUIN a reconnu que les 500 k€ placés dans ABA pouvaient ainsi disparaître.

7.2 Contentieux SHARKA

La CGT-INRA a demandé à la DG INRA de mettre en place des dispositifs du type « cellules de crise » et « retour d'expériences » car si le Conseil d'Etat a dégagé complètement la responsabilité de l'INRA dans ce dossier, il n'en sera peut-être pas de même dans une future crise.

La DG INRA a reconnu que cette activité devait être promue et confiée non à de jeunes chercheurs n'ayant aucune chance de passer au crible académique, mais à des chercheurs et ingénieurs ayant une longue expérience et une capacité d'expertise reconnue.

7.3 Dons

Parce qu'elle est contre le pilotage de la recherche par le privé, la CGT-INRA s'est abstenue, comme à l'accoutumée.

Dates des prochains Conseils d'Administration

En 2008 : **vendredi 19 décembre** cette session inclura la DM3

En 2009 : **jeudi 2 avril, vendredi 26 juin, mercredi 21 octobre et mardi 15 décembre**

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en cas d'indisponibilité d'administrateurs.